



**PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU CONSEIL DE LA MUNICIPALITÉ RÉGIONALE
DE COMTÉ DE LA VALLÉE-DE-L'OR, TENUE LE MERCREDI 18 JANVIER 2017,
À LA SALLE DES DÉLIBÉRATIONS DE LA MRC, À VAL-D'OR, À 10 H**

Présents

M. Jean-Maurice Matte, maire de la ville de Senneterre
M. Martin Ferron, maire de la ville de Malartic
M. Réjean Guay, maire de la municipalité de Rivière-Héva
M. Carol Nolet, maire de la municipalité de Belcourt
M. Gilles Bérubé, conseiller délégué de la ville de Val-d'Or

Également présents

Mme Marie-Andrée Mayrand, directrice du Service du développement local et entrepreneurial
M. Christian Riopel, directeur du Service administratif et directeur général adjoint
M. Mario Sylvain, directeur du Service de l'aménagement
M. Marco Veilleux, directeur du Service de l'environnement
M. Louis Bourget, directeur général et secrétaire-trésorier

Absente

Mme Jacqueline Rouleau, mairesse de la municipalité de Senneterre-paroisse

1.0 OUVERTURE DE LA SÉANCE

Formant quorum sous la présidence de M. Pierre Corbeil, préfet et maire de la ville de Val-d'Or, la séance est ouverte à 10 h 12.

2.0 DIRECTION GÉNÉRALE

2.01 Correspondance

Le directeur général fait la lecture de la correspondance reçue.

2.02 Lecture et adoption de l'ordre du jour de la séance ordinaire du 18 janvier 2017

Résolution # 001-01-17

Il est proposé par M. Martin Ferron et résolu unanimement d'adopter l'ordre du jour ci-déposé :

- 1.0 Ouverture de la séance;
- 2.0 Direction générale;
 - 2.01 Correspondance;
 - 2.02 Lecture et adoption de l'ordre du jour de la séance ordinaire du 18 janvier 2017;
 - 2.03 Approbation du procès-verbal de la séance ordinaire du 14 décembre 2016;
 - 2.04 Population 2017 de la MRC de La Vallée-de-l'Or et droit de vote;
 - 2.05 Population 2016 et 2017 des MRC de l'Abitibi-Témiscamingue;
 - 2.06 Tournée régionale d'échanges entre élus municipaux et gouvernementaux – Représentants de la MRCVO;
- 3.0 Service du développement local et entrepreneurial;
 - 3.01 FDT - Fonds jeunesse – Gala des Miroirs 2017;
 - 3.02 FDT - Fonds jeunesse – Défi OSEntreprendre – Escouade entrepreneuriale 2017;
 - 3.03 FDT - Fonds jeunesse – Défi OSEntreprendre – Partenariat régional 2017;
 - 3.04 FDT – Étude retombées économiques de la motoneige en Abitibi-Témiscamingue et Nord-du-Québec;
 - 3.05 FDT – Renouvellement entente de gestion Tourisme Vallée-de-l'Or;



- 3.06 Renouvellement entente : Réseau-M – Mentorat – Fondation de l'entrepreneurship du Québec;
- 3.07 Gala des entreprises 2017 - Chambre de commerce de Val-d'Or;
- 3.08 Pôle d'Économie sociale A.-T. – Demande d'appui « Campagne de sensibilisation auprès du gouvernement » - Retiré;
- 3.09 FDT - Projet de concertation culturelle – MRCVO;
- 3.10 Proposition de mise en place d'un Comité de priorisation MRC;
- 3.11 FDT - Fonds de soutien aux événements et festivals – Ville de Malartic (Fête de l'Arctic);

- 4.0 Service administratif;
 - 4.01 Dépôt RF – Dépôt de la liste des chèques émis par le secrétaire-trésorier en décembre 2016 (MRC & TNO-Autres);
 - 4.02 RF – Entente de tarification – Banque Nationale du Canada;
 - 4.03 RF – Règlements d'emprunt # 290-08-13, # 296-03-14, # 300-02-15, # 303-02-15, # 313-05-16, # 260-02-10, # 269-01-11 – Résolution de concordance;
 - 4.04 RF – Règlements d'emprunt # 290-08-13, # 296-03-14, # 300-02-15, # 303-02-15, # 313-05-16, # 260-02-10, # 269-01-11 – Adjudication d'une émission d'obligations à la suite des demandes de soumissions publiques;
 - 4.05 RF – Règlements d'emprunt # 290-08-13, # 296-03-14, # 300-02-15, # 303-02-15, # 313-05-16, # 260-02-10, # 269-01-11 – Résolution de courte échéance;
 - 4.06 COM - Soumission COM-2017-01 concernant l'entente annuelle 2017 avec Bell Média – CJMM 92.5 & 99.1 et CJMV 102.7;
 - 4.07 COM - Soumission COM-2017-02 concernant l'entente annuelle 2017 avec RNC Média;
 - 4.08 RM – Appel d'offres ENV-2016-045 concernant l'approvisionnement en carburant diesel à l'enviroparc en 2017 et 2018 – Octroi;
 - 4.09 RM – Entente ENV-2017-001 concernant le projet pilote de collecte des résidus organiques d'un service de restauration;
 - 4.10 RM – Appel d'offres ADM-2017-001 concernant les services professionnels pour la vérification des états financiers 2017 et 2018 et autres travaux - Autorisation;
 - 4.11 RH – Prolongation de contrat de M. Guillaume Ruperthouse Diamond - Préposé à l'entretien des bâtiments et équipements temporaire à Val-d'Or;
 - 4.12 RH – Offre d'emploi 2017-01 – Technicien en informatique temporaire – Engagement de M. Gaétan Dickey
 - 4.13 RM – Appel d'offres ENV-2017-003 concernant le transport de copeaux – Octroi;
 - 4.14 RH - Americana 2017, Forum sur l'environnement et Salon international des technologies environnementales;

- 5.0 Service de l'aménagement;
 - 5.01 Schéma d'aménagement et de développement – Formation d'une commission pour l'assemblée publique;
 - 5.02 Avis de motion – Règlement de prévention;
 - 5.03 Nomination - Organisme de bassin versant du Témiscamingue;

- 6.0 Service de l'environnement;

- 7.0 Rapport d'activité des divers comités;

- 8.0 Affaires nouvelles;

- 9.0 Questions du public;

- 10.0 Levée de la séance.

Adoptée



2.03 Approbation du procès-verbal de la séance ordinaire du 14 décembre 2016

Résolution # 002-01-17

Il est proposé par M. Réjean Guay et résolu unanimement d'approuver le procès-verbal de la séance ordinaire du 14 décembre 2016 en modifiant les points 4.09 et 4.10 afin d'y ajouter les montants des soumissions reçues.

Adoptée

2.04 Population 2017 de la MRC de La Vallée-de-l'Or et droit de vote

À titre d'information

Municipalité	Désignation	Population	Nombre de voix
Belcourt	Municipalité	233	1
Malartic	Ville	3 275	2
Rivière-Héva	Municipalité	1 600	1
Senneterre-paroisse	Municipalité	1 188	1
Senneterre-ville	Ville	2 885	1
Val-d'Or	Ville	32 897	5
Réservoir Dozois	Territoire non organisé (TNO)	345	-
Total MRCVO		42 423	11

Source : Décret 1099-2016, 21 décembre 2016

Le représentant d'une municipalité (**le cas de Val-d'Or**) dont la population équivaut à au moins la moitié de celle de la MRC dispose, pour l'application de l'article 201 de la LAU, du nombre de voix que l'on obtient en multipliant par **77,54 %** (pourcentage que représente la population de la Ville de Val-d'Or (**32 897**) par rapport à celle de la MRC (**42 423**), incluant les TNO, le nombre de voix exprimées (**6 voix**) par les autres représentants des 5 autres municipalités de la MRC.

Le nombre de voix dont dispose Val-d'Or au 1^{er} janvier 2017 est de 5 voix (les 6 voix des 5 autres municipalités x 77,54 % = 4,65 voix) lorsque toutes les municipalités sont présentes à une assemblée de la MRC. Dans le cas où le nombre de voix obtenues (4,65) comporte une partie décimale, celle-ci est supprimée et, lorsque la première décimale est un chiffre supérieur à 5, sa partie entière est majorée de 1.

Ainsi le nombre de voix de Val-d'Or varie en fonction de la présence des autres municipalités aux séances du conseil de la MRC :

- ◆ Val-d'Or dispose de 5 voix sur 11 voix lorsque toutes les municipalités sont présentes, c'est-à-dire un total de 6 voix;
- ◆ Val-d'Or dispose de 4 voix sur 9 voix lorsque les autres municipalités présentes équivalent à 5 voix;
- ◆ Val-d'Or dispose de 3 voix sur 7 voix lorsque les autres municipalités présentes équivalent à 4 voix;
- ◆ Val-d'Or dispose de 2 voix sur 5 voix lorsque les autres municipalités présentes équivalent à 3 voix.



2.05 Population 2016 et 2017 des MRC de l'Abitibi-Témiscamingue

À titre d'information

MRC	Population 2016 ¹	%	Population 2017 ²	%	Variation
Abitibi	24 327	16,78	24 220	16,70	- 107
Abitibi-Ouest	20 889	14,42	20 834	14,36	- 55
Rouyn-Noranda	41 960	28,96	42 180	29,08	+ 220
Vallée-de-l'Or	42 348	29,23	42 423	29,24	+ 75
Témiscamingue	15 369	10,61	15 404	10,62	+ 35
Total Abitibi-Témiscamingue	144 893	100	145 061	100	+ 168

¹ Décret 1125-15, Gazette officielle du Québec 30 décembre 2015 en vigueur en 2016

² Décret 1099-16, Gazette officielle du Québec 21 décembre 2016 en vigueur en 2017

2.06 Tournée régionale d'échanges entre les élus municipaux et gouvernementaux – Représentants de la MRCVO

Résolution # 003-01-17

Il est proposé par M. Carol Nolet et résolu unanimement de désigner les 3 représentants suivants de la MRC de La Vallée-de-l'Or :

- ◆ M. Pierre Corbeil, maire de la ville de Val-d'Or et préfet de la MRC;
- ◆ M. Jean-Maurice Matte, maire de la ville de Senneterre;
- ◆ M. Martin Ferron, maire de la ville de Malartic;

afin de participer à la Tournée régionale du ministre des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire portant sur la stratégie pour assurer l'occupation et la vitalité des territoires, le fonds d'appui au rayonnement des régions et la démarche d'élaboration de priorités régionales.

Adoptée

3.0 SERVICE DU DÉVELOPPEMENT LOCAL ET ENTREPRENEURIAL

3.01 FDT - Fonds jeunesse – Gala des Miroirs 2017

Résolution # 004-01-17

Il est proposé par M. Martin Ferron et résolu unanimement d'octroyer une aide financière de 2 000 \$, au Conseil territorial Jeunesse dans le cadre du « Gala des Miroirs 2017 » visant à reconnaître l'implication citoyenne des jeunes de 12 à 35 ans sur le territoire de la Vallée-de-l'Or, le tout en conformité avec la Politique d'aide du Fonds de développement des territoires (FDT) de la MRC.

Adoptée

3.02 FDT - Fonds jeunesse – Défi OSEntreprendre – Escouade entrepreneuriale 2017

Résolution # 005-01-17

Il est proposé par M. Jean-Maurice Matte et résolu unanimement d'octroyer une aide financière de 550 \$, au Carrefour Jeunesse-Emploi pour le projet « Escouade entrepreneuriale » visant à promouvoir la culture entrepreneuriale auprès des jeunes en milieu scolaire ainsi que les nouveaux jeunes entrepreneurs sur le territoire de la Vallée-de-l'Or, le tout en conformité avec la Politique d'aide du Fonds de développement des territoires (FDT) de la MRC.

Adoptée



3.03 FDT - Fonds jeunesse – Défi OSEntreprendre – Partenariat régional 2017

Résolution # 006-01-17

Il est proposé par M. Gilles Bérubé et résolu unanimement d'octroyer une aide financière de 600 \$, au CLD Abitibi pour la tenue de l'édition annuellement 2017 du « Gala régional OSEntreprendre » visant à promouvoir la culture entrepreneuriale auprès des jeunes en milieu scolaire ainsi que les nouveaux jeunes entrepreneurs sur le territoire de la Vallée-de-l'Or, le tout, en conformité avec la Politique d'aide du Fonds de développement des territoires (FDT) de la MRC et conditionnel à ce que :

- ◆ Les 5 territoires de MRC/CLD accordent l'aide financière de 600 \$;
- ◆ Les 5 territoires de MRC/CLD s'engagent à partager ce coût annuellement afin d'assurer la pérennité de l'événement régional.

Adoptée

3.04 FDT – Étude retombées économiques de la motoneige en Abitibi-Témiscamingue et Nord-du-Québec

Résolution # 007-01-17

Il est proposé par M. Carol Nolet et résolu unanimement d'octroyer une aide financière de 4 500 \$, au Club de motoneige de Val-d'Or, présentant une demande concertée avec le Club de motoneige Lions de Senneterre et le Club de motoneige de Malartic, visant à réaliser une étude sur les retombées économiques de la motoneige de la région FCMQ 09, représentant 11 clubs de motoneige, et ce, conditionnel à ce que tous les clubs du territoire visé accordent individuellement une somme de 1 500 \$, le tout en conformité avec la Politique d'aide du Fonds de développement des territoires (FDT) de la MRC.

Adoptée

3.05 FDT – Renouvellement entente de gestion Tourisme Vallée-de-l'Or

Résolution # 008-01-17

Il est proposé par M. Martin Ferron et résolu unanimement d'approuver le renouvellement de l'entente de gestion de Tourisme Vallée-de-l'Or pour une période consécutive de 2 ans et impliquant une aide financière annuelle de 40 000 \$, le tout en conformité avec la Politique d'aide du Fonds de développement des territoires (FDT) de la MRC et conditionnel aux points suivants :

- ◆ Tourisme Vallée-de-l'Or doit respecter le cadre de sa mission d'organisme de promotion touristique du territoire;
- ◆ Les sommes octroyées doivent être impliquées dans des activités de promotion et non à titre de levier dans le cadre de projets de développement.

Adoptée

3.06 Renouvellement entente : Réseau-M – Mentorat – Fondation de l'entrepreneurship du Québec

Résolution # 009-01-17

Il est proposé par M. Réjean Guay et résolu unanimement d'approuver le renouvellement de l'entente du Réseau-M – Mentorat avec la Fondation de l'entrepreneurship du Québec et d'autoriser le directeur général de la MRC de La Vallée-de-l'Or à signer le protocole d'entente.

Adoptée



3.07 Gala des entreprises 2017 – Chambre de commerce de Val-d'Or

Résolution # 010-01-17

Il est proposé par M. Jean-Maurice Matte et résolu unanimement d'autoriser une commandite de 2 500 \$ pour la soirée du gala des entreprises de la Chambre de commerce de Val-d'Or qui se tiendra le 22 avril 2017 pour la remise du Filon « Investissement de moins de 500 000 \$ ».

Adoptée

3.08 Pôle d'Économie sociale A.-T. – Demande d'appui « Campagne de sensibilisation auprès du gouvernement »

Point retiré

3.09 FDT - Projet de concertation culturelle – MRCVO

Résolution # 011-01-17

Il est proposé par M. Carol Nolet et résolu unanimement d'appuyer une aide financière de 10 000 \$ via le Fonds de développement des territoires de la MRC (FDT) afin de développer une offre culturelle portant sur des activités sur l'art et la culture qui se dérouleront sur le territoire de la Vallée-de-l'Or au cours de l'année 2017. Un rapport d'activité annuel devra être déposé à la fin de l'année pour approbation, le tout en conformité avec la Politique d'aide du Fonds de développement des territoires (FDT) de la MRC.

Adoptée

3.10 Proposition de mise en place d'un Comité de priorisation MRC

Résolution # 012-01-17

Il est proposé par M. Réjean Guay et résolu unanimement d'approuver la mise en place d'un Comité de priorisation MRC ainsi que sa composition suivante :

- ◆ 2 élus municipaux en provenance du pôle de Val-d'Or
- ◆ 2 élus municipaux en provenance du pôle de Malartic (Malartic et Rivière-Héva)
- ◆ 2 élus municipaux en provenance du pôle de Senneterre (ville, paroisse et Belcourt)
- ◆ 1 représentante des Premières Nations (Mme Tracy Mark)

Ce comité regroupera la priorisation de 5 programmes internes de la MRC, sous la responsabilité du Service du développement local et entrepreneurial.

Adoptée

3.11 FDT - Fonds de soutien aux événements et festivals – Ville de Malartic (Fête de l'Artic)

Résolution # 013-01-17

Il est proposé par M. Jean-Maurice Matte et résolu unanimement d'octroyer une aide financière non remboursable de 500 \$ à la Ville de Malartic pour la tenue de la « Fête de l'Artic », événement local qui se tiendra les 3, 4 et 5 mars 2017, le tout en conformité avec la Politique d'aide du Fonds de développement des territoires (FDT) de la MRC.

Adoptée



4.0 SERVICE ADMINISTRATIF

4.01 RF – Dépôt de la liste des chèques émis par le secrétaire-trésorier en décembre 2016 (MRC et TNO-Autres)

Dépôt de la liste des chèques émis à l'égard de la MRC et de TNO-Autres pour le mois de décembre 2016.

MRC de La Vallée-de-l'Or : 1 271 159,13 \$

Salaires : 251 423,32 \$

TNO-Autres : 8 771,57 \$

4.02 RF – Entente de tarification – Banque Nationale du Canada

Résolution # 014-01-17

Il est proposé par M. Carol Nolet et résolu unanimement de prolonger pour deux (2) années additionnelles, soit jusqu'au 31 décembre 2018, l'entente de tarification selon les termes et conditions énumérés dans la lettre du 17 novembre 2014 avec la Banque Nationale du Canada.

Adoptée

4.03 RF – Règlements d'emprunt # 290-08-13, # 296-03-14, # 300-02-15, # 303-02-15, # 313-05-16, # 260-02-10, # 269-01-11 – Résolution de concordance

Résolution # 015-01-17

ATTENDU QUE, conformément aux règlements d'emprunt suivants et pour les montants indiqués en regard de chacun d'eux, la municipalité régionale de comté de La Vallée-de-l'Or souhaite émettre une série d'obligations, soit une obligation par échéance, pour un montant total de 5 675 000 \$:

Règlements d'emprunt	Pour un montant de
# 290-08-13	1 102 000 \$
# 296-03-14	1 211 300 \$
# 300-02-15	194 000 \$
# 303-02-15	950 700 \$
# 313-05-16	647 800 \$
# 260-02-10	1 466 000 \$
# 269-01-11	103 200 \$

ATTENDU QUE, pour les fins de ladite émission, il est nécessaire de modifier les règlements en vertu desquels ces obligations sont émises;

Il est proposé par M. Martin Ferron et résolu unanimement :

- ◆ Que les règlements d'emprunt indiqués précédemment soient amendés, s'il y a lieu, afin qu'ils soient conformes à ce qui est stipulé ci-dessous, et ce, en ce qui a trait au montant d'obligations spécifié antérieurement en regard desdits règlements compris dans l'émission de 5 675 000 \$;
- ◆ Que les obligations, soit une obligation par échéance, soient datées du 1^{er} février 2017
- ◆ Que ces obligations soient immatriculées au nom de Services de dépôt et de compensation CDS inc. (CDS) et soient déposées auprès de CDS ;
- ◆ Que CDS agisse au nom de ses adhérents comme agent d'inscription en compte, agent détenteur de l'obligation, agent payeur et responsable des transactions à effectuer à l'égard de ses adhérents, tel que décrit dans le protocole d'entente signé entre le ministre des Affaires municipales du Québec et CDS;



- ◆ Que CDS procède au transfert de fonds conformément aux exigences légales de l'obligation, à cet effet, le conseil autorise le directeur général à signer le document requis par le système bancaire canadien intitulé « Autorisation pour le plan de débits pré-autorisés destinée aux entreprises »;
- ◆ Que pour effectuer les paiements aux adhérents par des transferts électroniques de fonds, CDS soit autorisée à faire des prélèvements directs, pour le paiement du principal et des intérêts, dans le compte de l'institution financière suivante :

Banque Nationale du Canada
842, 3^e Avenue
Val-d'Or, QC
J9P 1T1

- ◆ Que les intérêts soient payables semi-annuellement, le 1^{er} février et le 1^{er} août de chaque année;
- ◆ Que les obligations ne soient pas rachetables par anticipation; toutefois, elles pourront être rachetées avec le consentement des détenteurs conformément à la *Loi sur les dettes et les emprunts municipaux* (L.R.Q., c. D-7);
- ◆ Que les obligations soient signées par le préfet et le directeur général. La municipalité régionale de comté de La Vallée-de-l'Or, tel que permis par la Loi, a mandaté CDS afin d'agir en tant qu'agent financier authenticateur et les obligations entreront en vigueur uniquement lorsqu'elles auront été authentifiées.

Adoptée

4.04 RF – Règlements d'emprunt # 290-08-13, # 296-03-14, # 300-02-15, # 303-02-15, # 313-05-16, # 260-02-10, # 269-01-11 – Adjudication d'une émission d'obligations à la suite des demandes de soumissions publiques

Résolution # 016-01-17

ATTENDU QUE, conformément aux règlements d'emprunt # 290-08-13, # 296-03-14, # 300-02-15, # 303-02-15, # 313-05-16, # 260-02-10 et # 269-01-11, la municipalité régionale de comté de La Vallée-de-l'Or souhaite émettre une série d'obligations, soit une obligation par échéance;

ATTENDU QUE la municipalité régionale de comté de La Vallée-de-l'Or a demandé, à cet égard, par l'entremise du système électronique « Service d'adjudication et de publication des résultats de titres d'emprunts émis aux fins du financement municipal », des soumissions pour la vente d'une émission d'obligations, datée du 1^{er} février 2017, au montant de 5 675 000 \$;

ATTENDU QU'à la suite de cette demande, la municipalité régionale de comté de La Vallée-de-l'Or a reçu les soumissions détaillées ci-dessous :

Nom du soumissionnaire	Prix offert	Montant	Taux	Échéance	Coût réel
Valeurs mobilières Desjardins inc.	99,01900	1 087 000 \$	1,25000 %	2018	2,23617 %
		1 110 000 \$	1,50000 %	2019	
		509 000 \$	1,70000 %	2020	
		520 000 \$	1,95000 %	2021	
		2 449 000 \$	2,10000 %	2022	
Financière Banque Nationale inc.	98,93500	1 087 000 \$	1,25000 %	2018	2,27204 %
		1 110 000 \$	1,50000 %	2019	
		509 000 \$	1,75000 %	2020	
		520 000 \$	2,00000 %	2021	
		2 449 000 \$	2,10000 %	2022	
Valeurs mobilières Banque Laurentienne inc.	98,95860	1 087 000 \$	1,25000 %	2018	2,28148 %
		1 110 000 \$	1,50000 %	2019	
		509 000 \$	1,70000 %	2020	
		520 000 \$	1,90000 %	2021	
		2 449 000 \$	2,15000 %	2022	



ATTENDU QUE l'offre provenant de Valeurs mobilières Desjardins inc. avérée la plus avantageuse.

Il est proposé par M. Réjean Guay et résolu unanimement :

- ◆ Que l'émission d'obligations au montant de 5 675 000 \$ de la municipalité régionale de comté de La Vallée-de-l'Or soit adjugée à Valeurs mobilières Desjardins inc.;
- ◆ Que demande soit faite à ce(s) dernier(s) de mandater Services de dépôt et de compensation CDS inc. (CDS) pour l'inscription en compte de cette émission;
- ◆ Que le préfet et le directeur général soient autorisés à signer les obligations couvertes par la présente émission, soit une obligation par échéance;
- ◆ Que CDS agisse au nom de ses adhérents comme agent d'inscription en compte, agent détenteur de l'obligation, agent payeur et responsable des transactions à effectuer à l'égard de ses adhérents, tel que décrit dans le protocole d'entente signé entre le ministre des Affaires municipales du Québec et CDS;
- ◆ Que CDS procède au transfert de fonds conformément aux exigences légales de l'obligation, à cet effet, le conseil autorise le directeur général à signer le document requis par le système bancaire canadien intitulé « Autorisation pour le plan de débits pré-autorisés destiné aux entreprises ».

Adoptée

4.05 RF – Règlements d'emprunt # 290-08-13, # 296-03-14, # 300-02-15, # 303-02-15, # 313-05-16, # 260-02-10, # 269-01-11 – Résolution de courte échéance

Résolution # 017-01-17

Il est proposé par M. Gilles Bérubé et résolu unanimement :

- ◆ Que, pour réaliser l'emprunt au montant total de 5 675 000 \$ effectué en vertu des règlements # 290-08-13, # 296-03-14, # 300-02-15, # 303-02-15, # 313-05-16, # 260-02-10 et # 269-01-11, la municipalité régionale de comté de La Vallée-de-l'Or émette des obligations pour un terme plus court que le terme prévu dans les règlements d'emprunt, c'est-à-dire pour un terme de :
 - **cinq (5) ans** (à compter du 1^{er} février 2017); en ce qui regarde les amortissements annuels de capital prévus pour les années 2023 et suivantes, au lieu du terme prescrit pour lesdits amortissements pour les règlements d'emprunt # 290-08-13, # 300-02-15, # 303-02-15 et # 313-05-16, chaque émission subséquente devant être pour le solde ou partie du solde dû sur l'emprunt.

Adoptée

4.06 COM - Soumission COM-2017-01 concernant l'entente annuelle 2017 avec Bell Média – CJMM 92.5 & 99.1 et CJMV 102.7

Résolution # 018-01-17

ATTENDU QUE les fonds pour ce projet sont disponibles dans le fond général de la MRC de La Vallée-de-l'Or;

Il est proposé par M. Jean-Maurice Matte et unanimement résolu d'accepter l'entente COM-2017-01 Bell Média – CJMM 92.5 & 99.1 et CJMV 102.7 concernant l'entente annuelle 2017, couvrant la période de janvier à décembre 2017, au coût du volume d'achat de 15 000 \$ (taxes en sus);

- ◆ Que le directeur général soit autorisé à signer les documents afférents.

Adoptée



4.07 COM - Soumission COM-2017-02 concernant l'entente annuelle 2017 avec RNC Média

Résolution # 019-01-17

ATTENDU QUE les fonds pour ce projet sont disponibles dans le fond général de la MRC de La Vallée-de-l'Or;

Il est proposé par M. Carol Nolet et résolu unanimement d'accepter l'entente COM-2017-02 RNC Média concernant l'entente annuelle 2017, couvrant la période de janvier à décembre 2017, au coût de 12 327 \$ (taxes en sus) :

- ◆ Que le directeur général soit autorisé à signer les documents afférents.

Adoptée

4.08 RM – Appel d'offres ENV-2016-045 concernant l'approvisionnement en carburant diesel à l'enviroparc en 2017 et 2018 – Octroi

Résolution # 020-01-17

ATTENDU QU'à la suite de cet appel d'offres, nous avons reçu 4 soumissions conformes :

Entreprise	Montant de la soumission
CST Canada Co.	0,0189 \$ / litre
PetroNor inc.	0,0279 \$ / litre
Les Huiles H.L.H. Itée	0,0355 \$ / litre
Pétroles J.C. Trudel inc.	0,0370 \$ / litre

ATTENDU QUE les fonds pour ce projet sont disponibles dans le fonds général de la MRC de La Vallée-de-l'Or;

Il est proposé par M. Gilles Bérubé et résolu unanimement d'accorder le contrat ENV-2016-045 à CST Canada Co. concernant l'approvisionnement en carburant diesel à l'enviroparc en 2017 et 2018 au coût de 0,0189 \$ / litre en plus des autres frais applicables (carburant, livraison et toutes taxes pertinentes) :

- ◆ Conditionnellement à ce que le fournisseur produise la preuve de son inscription à la C.N.E.S.S.T.;
- ◆ Que le directeur général soit autorisé à signer les documents afférents.

Adoptée

4.09 RM – Entente ENV-2017-001 concernant le projet pilote de collecte des résidus organiques d'un service de restauration

Résolution # 021-01-17

ATTENDU QUE le Forestel souhaite obtenir un service particulier de la part de la MRC et que cette dernière y consent;

ATTENDU QUE la MRC bénéficiera de l'expérience de la collecte des matières organiques d'un établissement de restauration;

Il est proposé par M. Martin Ferron et résolu unanimement d'autoriser le directeur général à signer l'entente ENV-2017-001 avec le Forestel pour le projet pilote de collecte des résidus organiques d'un service de restauration :

- ◆ Que le directeur général soit autorisé à signer les documents afférents.

Adoptée



4.10 RM – Appel d'offres ADM-2017-001 concernant les services professionnels pour la vérification des états financiers 2017 et 2018 et autres travaux - Autorisation

Résolution # 022-01-17

Il est proposé par M. Réjean Guay et résolu unanimement d'autoriser le directeur général à lancer un appel d'offres pondéré sur invitation concernant les services professionnels pour la vérification des états financiers 2017 et 2018 et autres travaux :

- ◆ Que le directeur général soit autorisé à signer les documents afférents.

Adoptée

4.11 RH – Prolongation de contrat de M. Guillaume Ruperthouse Diamond - Préposé à l'entretien des bâtiments et équipements temporaire à Val-d'Or

Résolution # 023-01-17

Il est proposé par M. Gilles Bérubé et résolu unanimement d'autoriser la MRC à prolonger le contrat de M. Guillaume Ruperthouse Diamond en tant que préposé à l'entretien des bâtiments et équipements temporaire à Val-d'Or, du 30 janvier au 28 avril 2017 :

- ◆ Que le directeur général soit autorisé à signer les documents afférents.

Adoptée

4.12 RH – Offre d'emploi 2017-01 – Technicien en informatique temporaire – Engagement de M. Gaétan Dickey

Résolution # 024-01-17

Il est proposé par M. Jean-Maurice Matte et résolu unanimement d'autoriser le directeur général à engager M. Gaétan Dickey comme technicien en informatique temporaire du 30 janvier au 22 décembre 2017 :

- ◆ Que le directeur général soit autorisé à signer les documents afférents.

Adoptée

4.13 RM – Appel d'offres ENV-2017-003 concernant le transport de copeaux – Octroi

Résolution # 025-01-17

ATTENDU QUE les fonds pour ce projet sont disponibles dans le fonds général de la MRC de La Vallée-de-l'Or;

Il est proposé par M. Réjean Guay et résolu unanimement d'autoriser le directeur général à lancer un appel d'offres sur invitation concernant le transport de copeaux de bois urbain broyé de l'enviroparc à l'usine de Produits forestiers Résolu de Gatineau et d'accorder le contrat ENV-2017-003 au plus bas soumissionnaire conforme :

- ◆ Que le directeur général soit autorisé à signer les documents afférents.

Adoptée

4.14 RH - Americana 2017, Forum sur l'environnement et Salon international des technologies environnementales

Résolution # 026-01-17

Il est proposé par M. Carol Nolet et résolu unanimement de déléguer M. Marco Veilleux au Forum sur l'environnement et Salon international des technologies environnementales Americana 2017, du 21 au 23 mars 2017 à Montréal :

- ◆ Que le directeur du Service administratif et directeur général adjoint soit autorisé à signer les documents afférents.

Adoptée



5.0 SERVICE DE L'AMÉNAGEMENT

5.01 Schéma d'aménagement et de développement – Formation d'une commission pour l'assemblée publique

Résolution # 027-01-17

ATTENDU QUE dans le cadre de l'adoption du règlement modificateur du schéma d'aménagement et de développement # 318-11-16, la MRC doit créer une commission afin de tenir une assemblée publique le 15 février 2017;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par M. Jean-Maurice Matte et résolu unanimement de procéder à la formation d'une commission d'aménagement constituée des personnes suivantes :

- ◆ M. Martin Ferron, président du comité consultatif d'aménagement et maire de la ville de Malartic;
- ◆ M. Gilles Bérubé, membre du comité consultatif d'aménagement et conseiller délégué de la ville de Val-d'Or;
- ◆ M. Réjean Guay, membre du comité consultatif d'aménagement et maire de la municipalité de Rivière-Héva;
- ◆ M. Carol Nolet, membre du comité consultatif d'aménagement et maire de la municipalité de Belcourt.

Adoptée

5.02 Avis de motion – Règlement de prévention

Résolution # 028-01-17

ATTENDU QUE dans le cadre de son nouveau mandat en prévention incendie, la MRC de La Vallée-de-l'Or doit procéder à la mise en place d'un règlement visant à encadrer la prévention incendie;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par M. Martin Ferron et résolu unanimement de donner un avis de motion en vue de l'adoption du règlement sur la prévention incendie.

Adoptée

5.03 Nomination - Organisme de bassin versant du Témiscamingue

Résolution # 029-01-17

Nomination - Organisme de bassin versant du Témiscamingue

ATTENDU QUE la MRC possède un siège réservé au conseil d'administration de l'Organisme de bassin versant du Témiscamingue (OBVT) et qu'il est occupé par M. Mario Sylvain présentement;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par M. Gilles Bérubé et résolu unanimement de désigner Mme Jacinthe Pothier à titre de représentante de la MRC de La Vallée-de-l'Or au sein du conseil d'administration de l'OBVT.

Adoptée

6.0 SERVICE DE L'ENVIRONNEMENT

Aucun point



7.0 RAPPORT D'ACTIVITÉ DES DIVERS COMITÉS

- ◆ Procès-verbal d'une rencontre du Comité de vigilance environnementale du LET de la MRC tenue le 8 décembre 2016;
- ◆ Procès-verbal d'une rencontre du Comité de santé et sécurité au travail tenue le 7 décembre 2016.

8.0 AFFAIRES NOUVELLES

8.01 Achat d'équipements supplémentaires sur les motoneiges et les VTT

Résolution # 030-01-17

Il est proposé par M. Gilles Bérubé et résolu unanimement de procéder à l'achat d'équipements supplémentaires sur les 6 motoneiges (4 pour le Service d'urgence en milieu isolé et 2 pour le Service d'aménagement) ainsi que sur les 2 VTT (pour le Service d'urgence en milieu isolé) pour un montant total de 20 999,28 \$ (avant taxes).

Adoptée

9.0 QUESTIONS DU PUBLIC

Aucune question du public

10.0 LEVÉE DE LA SÉANCE

Résolution # 031-01-17

Il est proposé par M. Martin Ferron et résolu unanimement de procéder à la levée de la séance ordinaire du 18 janvier 2017, à compter de 10 h 25.

Adoptée

Pierre Corbeil
Préfet

Louis Bourget
Directeur général et
secrétaire-trésorier